

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

CET Ouvrage contient un article analysé sur toutes les Familles nobles du royaume, mentionnées dans le P. Anselme ; l'Armorial-Général de MM. d'Hozier ; le Dictionnaire de la Noblesse, publié, avec privilège du Roi, par M. de la Chesnaye-des-Bois ; le Tableau historique de la Noblesse, par M. de Waroquier ; les Généalogies des Mazures de l'Île-Barbe, par le Laboureur ; les Généalogies d'André du Chesne ; les Nobiliaires de Chorier, de l'abbé Robert de Briançon, de Pithon-Curt, Meynier, dom Pelletier, Guichenon, Artefeuil, Louvet, le marquis d'Aubais, Blanchard, Palliot, Wilson de la Colombière, et dans les recherches officielles de Bretagne, Champagne, Normandie, Bourgogne, Picardie, Limosin, Guienne, etc., enfin de toutes les provinces de France.

PAR M. DE COURCELLES,

Ancien magistrat, chevalier et historiographe de plusieurs ordres, éditeur de la continuation de *l'Art de vérifier les Dates*, et auteur de *l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands-dignitaires de la couronne*, etc., etc., et du *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1822*.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE,
RUE DE SÈVRES, N° 111, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

1822.

DE BRAY; maison d'origine chevaleresque de la province de Normandie, où elle possédait des biens considérables, dès le milieu du 11^e siècle. Les chartes et les historiens la font connaître depuis Baudry de Bray, qui, suivant du Moulin et Ordéric Vital, moine de Saint-Evroult, accompagna Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Ce prince, pour perpétuer le souvenir des chevaliers qui l'avaient accompagné dans cette mémorable expédition, fit paver l'une des salles de son palais de Caen, *appelée la salle des gardes*, avec des carreaux de brique, sur lesquels étaient peintes et répétées en plusieurs compartiments les armoiries de ces chevaliers; on y voyait celles de Baudry de Bray, telles que toutes les branches de cette maison les ont constamment portées depuis, à côté de celles de Harcourt, de Montgomery, de Mathan, de Guiffard, du Bec-Crespin, de Tony et de Malet (1).

L'histoire des croisades (*tom. I, liv. 2*), fait mention d'un chevalier du nom de de Bray, qui se croisa, en 1099, avec Roger de Barneville, Odon, évêque de Bayeux, et Hugues de Grandmesnil, tous chevaliers normands.

Baudry I^{er} fut père de Baudry de Bray, II^e du nom, qui, conjointement avec Enguerrand de Trie et plusieurs autres chevaliers, eut de grands différends avec Godefroi, évêque de Rouen, en 1118 et 1123. Guillaume, moine de Jumièges, rapporte dans sa chronique que Baudry de Bray fit une forte guerre à Hugues, seigneur

(1) Cette salle fut délavée en 1808, et les carreaux qui s'y trouvaient furent recueillis par plusieurs personnes, notamment par M. Delaire, conseiller de préfecture, qui voulut bien, en faveur d'un parent du comte de Bray, se dessaisir d'un des carreaux qui représentent ses armes.

de Neuchâtel. Sa postérité s'est divisée en deux branches principales; l'une s'est fixée en Angleterre, où l'on assure qu'elle existe encore; l'autre est restée en France. Ces deux branches mères ont toujours porté les mêmes armes. La filiation de la branche française est établie depuis :

I. **Guillaume DE BRAY**, I^{er} du nom, chevalier, qui, en vertu des possessions seigneuriales qu'il avait en Normandie, servait les rois Philippe Auguste et Louis VIII, en 1210 et 1226. (*Registres de la chambre des comptes de Paris*). Il est qualifié chevalier dans une vente qu'il fit sous son sceau, en 1233, de tout le bien qu'il possédait à Véron et à Bretteville-la-Pavée, près de Caen, en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. (*Cartulaire de cette abbaye*). Il fut père de Guillaume II, qui suit.

II. **Guillaume DE BRAY**, II^e du nom, qui vivait en 1271, ainsi qu'il résulte des bans et arrières-bans de ladite année, cités dans la Roque, pag. 65, où il est indiqué au nombre des chevaliers du bailliage du Cotentin, qui servirent en l'armée de Foix. Il eut trois fils :

- 1^o. **Guillaume III**, qui suit;
- 2^o. **Jean de Bray**, chevalier, ainsi qualifié, avec l'épithète de *Monseigneur*, dans un rôle original en parchemin joint aux titres de la vicomté de Pont - Audemer, du 20 septembre 1328. On y voit figurer avec Jean de Bray, Jean Toustain, Guillaume de Harcourt, Guillaume du Mesnil, Robert de Landry, Jean le Lièvre, Nicole de la Planchée, N... le Bessin, etc.;
- 3^o. **Renaud de Bray**, écuyer, qui servit avec Jean, son frère, contre les Anglais, en 1337.

III. **Guillaume DE BRAY**, III^e du nom, chevalier, seigneur de Cherveuil et de Bosc - Grimoult, accompagna Jean de Harcourt, amiral de France, et Geoffroi de Harcourt, gouverneur de Normandie, dans les expéditions maritimes qu'ils firent, en 1295 et 1308. Il est rappelé comme vivant à Saint-Eny, en cette dernière année, dans un arrêt de maintenue de noblesse obtenu par ses descendants, le 18 décembre 1542, lequel arrêt porte qu'il eut deux fils :

- 1°. Guillaume IV, dont l'article suit ;
- 2°. Colin de Bray, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après.

IV. GUILLAUME DE BRAY, IV^e du nom, chevalier banneret, sire de Cernon, seigneur de Barenton, de Rouilly, de Vassy et de Pontécoulant, par son mariage avec N... de Cernon, fille d'Olivier, seigneur de Cernon et du Grippon, fut cité, suivant les arrêts de la cour de l'échiquier de Normandie, en 1336, pour les différends qu'il avait avec Roger Baron et autres ; et, l'an 1356, pour ceux qu'il avait eus avec l'abbé, et les religieux de Saint-Étienne de Caen. Il n'eut, suivant l'histoire de la maison de Harcourt, et l'arrêt de maintenue de noblesse du 18 décembre 1542, qu'un fils et une fille :

- 1°. Guillaume V, dont l'article suit ;
- 2°. Blanche de Bray, mariée, avant l'an 1372, à Guillaume de Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbault, chevalier banneret, auquel elle porta tous les biens de sa branche, après la mort de son frère.

V. GUILLAUME DE BRAY, V^e du nom, chevalier, sire de Cernon, comparut à une montre de 1373 à 1374. Il se trouva au siège et à la journée de Cognac, en 1375 ; fut reçu à Orléans, sous Charles VI, avec sa compagnie, le 8 août 1383, et mourut sans postérité.

SECONDE BRANCHE.

IV. COLIN DE BRAY, I^{er} du nom, écuyer, fils puîné de Guillaume, III^e du nom, suivant l'arrêt de maintenue précité, vivait à Saint-Eny, le 24 février 1379. Il eut pour fils :

- 1°. Jean, dont l'article suit ;
- 2°. Pierre de Bray, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après.

V. JEAN DE BRAY, I^{er} du nom, fut maintenu en 1408. Il est cité dans l'arrêt de maintenue de 1542, comme ayant, à l'exemple de ses ancêtres, suivi les guerres,

avec Guillaume de Bray, son oncle, et comme étant père d'autre Jean, qui suit.

VI. Jean DE BRAY II^e du nom, est cité dans l'arrêt de 1542, comme ayant justifié sa noblesse, en 1442, et avoir eu pour fils, Colin II, qui suit.

VII. Colin DE BRAY, II^e du nom, justifia de sa noblesse, en avril 1480, suivant l'arrêt de maintenue de 1542. Il épousa Mariette *Jeanson*, fille de N... Jeanson, seigneur de Groucy et d'Orglandes, (maison noble de Normandie), et eut de ce mariage :

- 1^o. Michel, dont l'article suit ;
- 2^o. Gervais de Bray, écuyer, qui épousa Annette de Bray, fille de Fouques de Bray, écuyer, de Saint-Germain-le-Vicomte, et ne paraît pas avoir eu de postérité.

VIII. Michel DE BRAY, écuyer, épousa, par contrat du 14 juillet 1503, Anne de Bray, fille de Jean de Bray, écuyer, de Saint Germain-le-Vicomte. Il partagea la succession paternelle, le 15 janvier 1533, avec Michel, son frère, et fut maintenu avec lui dans sa noblesse, d'après sa généalogie, remontant à messire Guillaume de Bray, chevalier, seigneur de Cherveuil et de Boscrignoult, vivant en 1295 et 1308, par arrêt de la cour des aides de Rouen, du lundi 18 décembre 1542, constatant qu'ils portaient pour armes : *D'argent au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or*, etc. Michel de Bray fut père de Charles, qui suit.

IX. Charles DE BRAY, sieur de Neuville, est nommé dans une maintenue rendue en faveur de Jacques, son fils, de l'année 1598. Il est cité aussi dans l'acte d'émancipation de Jacques de Bray, de Saint-Germain-le-Vicomte, du 15 juillet 1575.

X. Jacques DE BRAY, maintenu en 1598, ne laissa que deux filles, dont l'une, nommée Péronne de Bray, fut mariée à noble homme Christophe *Boudier*, écuyer.

TROISIÈME BRANCHE.

V. Pierre DE BRAY, I^{er} du nom, écuyer, second fils de Colin I^{er}, vivait à Saint-Germain-le-Vicomte, en 1410, ainsi que le constate un arrêt de maintenue du 3 février 1555, qui sera rapporté plus loin. Il fut père de Jean, qui suit.

VI. Jean DE BRAY, I^{er} du nom, écuyer, est nommé dans un bail à fief, passé devant le Cloux, tabellion, le 19 mars 1446; dans une transaction passée, le 21 novembre 1461, par Fouques et Jean de Bray, ses fils; dans le partage de ses biens, fait par ces derniers après son décès, le 3 janvier 1466, devant de Rivière, tabellion à Periers. Ses enfants furent :

- 1°. Fouques, dont l'article suit;
- 2°. Jean de Bray, qui a fait branche *.

* VII. Jean de Bray, II^e du nom, écuyer, vivait, comme son père, à Saint-Germain-le-Vicomte. Le 8 décembre 1495, il fit le retrait d'une rente provenant de Gervais de Bray, écuyer, de Saint-Eny, qui la tenait de Fouques de Bray, son beau-père. Il eut de Denise de la Moussaye :

- 1°. Pierre II, qui suit;
- 2°. Anne de Bray, mariée, le 14 juillet 1503, avec Michel de Bray, écuyer, son cousin, de la paroisse de Saint-Eny.

VIII. Pierre de Bray, II^e du nom, cité dans une maintenue du 30 juillet 1533, qui précède, et dans une autre du 3 février 1555, eut pour fils :

- 1°. Guillaume, qui suit;
 - 2°. Charles de Bray,
 - 3°. Jean de Bray,
- } vivants en 1555.

IX. Guillaume de Bray, IV^e du nom, fut maintenu, avec ses frères, par arrêt de la cour des aides de Rouen du 30 juillet 1533. Cet arrêt est rapelé dans celui rendu, le 3 février 1555, en faveur de Julien de Bray. Il est dit qu'ils étaient issus de noblesse ancienne, et Julien y est qualifié cousin desdits Guillaume, Charles et Jean de Bray. Le premier fut père de Jacques qui suit.

X. Jacques DE BRAY, émancipé, le 15 juillet 1575, en présence de ses cousins, Charles de Bray, écuyer, sieur de Neufville, de Saint-Eny, et Julien de Bray, petit-fils de Fouques. Jacques de Bray ne paraît pas avoir laissé de postérité. On croit que c'est lui qu'on voit figurer à Paris au temps de la ligue.

- 3°. Perrine de Bray, mariée, avant le 20 septembre 1474, avec Geoffroi *Lamay*;
4°. Marie de Bray.

VII. FOUQUES DE BRAY, écuyer, cité, avec son père et son frère, dans le Dictionnaire de la Chesnaye-des-Bois (*tom. III, pag. 148*), et dans l'Histoire de la maison de Harcourt, où ces deux frères sont désignés sous la qualité de chevaliers. Il vivait à Saint-Germain-le-Vicomte, comme ses auteurs, et s'allia avec Michelle *du Clos*. Il mourut, en 1505, à Gonfreville, où se trouvaient les biens qui lui venaient du chef de Robine, sa mère, et laissa :

- 1°. Jacques, qui suit;
2°. Adrien de Bray, qui fut prêtre;
3°. Annette de Bray, mariée à Gervais *de Bray*, son cousin.

VIII. JACQUES DE BRAY, 1^{er} du nom, écuyer, fit preuve, en 1481, et épousa, par contrat passé au siège présidial de Carentan, le 8 juillet 1494, Anne *d'Auxais*, fille de Philippot d'Auxais, d'une ancienne noblesse de Normandie. Il est cité comme cousin de Pierre dans l'arrêt de maintenue du 3 février 1555, et dans un acte du 17 décembre 1555. Il n'eut qu'un fils, qui suit.

IX. JULIEN DE BRAY, écuyer, sieur de Hautquesney, épousa, par contrat du 13 février 1533, Michelle *Poisson*. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse, par arrêt du 3 février 1555, rappelant celui rendu, le 30 juillet 1533, par la cour des aides de Normandie, en faveur de Guillaume, Charles et Jean de Bray, ses cousins. Julien fit en la vicomté de Carentan, le 5 juin 1573, le partage de ses biens entre ses enfants, savoir :

- 1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. Jacques de Bray, écuyer, sieur de la Couillardière, cité dans une reconnaissance du 15 avril 1568. Il épousa Anne *de Terré*, dont il eut : — Jean de Bray, écuyer, sieur de la Couillardière, cité dans le jugement du 16 janvier 1586, et maintenu en 1598. Il transigea, le 22 mai 1613,

avec les veuves de Jacques et Jean de Bray, ses oncles et tuteurs, et eut pour fils :

Bernard de Bray, écuyer, gouverneur de Cou-
tances, qui fut père de :

Bernardin de Bray, écuyer, qui ne lais-
sa que deux filles, Françoise et Olive.

X. Antoine DE BRAY, I^{er} du nom, écuyer, sieur de Hautquesney, épousa, par contrat du 16 avril 1559, N... Anquetil, fille de N... Anquetil, bailli de Fécamp, de laquelle il eut :

- 1°. Jacques II, dont l'article suit;
- 2°. Jean de Bray, écuyer, sieur de Lesmonderie, qui servit au camp devant Amiens, avec son frère, en 1597, et s'allia avec Barbe *le Paincteur*, dont il eut quatre fils et trois filles, entr'autres :

A. Jacques de Bray, sieur de Lesmonderie, époux de Anne *Cleret*, et père de Jean de Bray, sieur de Lesmonderie, qui fit registrer ses armes : D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or, à l'armorial général (*Généralité de Caen*, pag. 63, art. 88), et n'eut pas d'enfants de Jeanne *Plessard*, son épouse;

B. Gilles de Bray, écuyer, seigneur d'Arcy, procureur du roi, à Valognes, marié avec N... *du Praël*, dont il n'eut qu'une fille;

C. Henri de Bray, père de Jean de Bray, sieur de Valcauville, décédé exempt des gardes-du-corps du roi, et célibataire;

D. Antoine de Bray, qui servit en Picardie, avec Jean, son cousin.

XI. Jacques DE BRAY, II^e du nom, écuyer, sieur du Hautquesney, servit au camp devant Amiens, suivant le certificat à lui délivré par Henri de Bourbon, duc de Montpensier, le 26 septembre 1591. Il y fut remplacé par son frère, le 5 septembre 1597, suivant un autre certificat de M. de Canisy, capitaine de 50 hommes d'armes. Il fit son testament, le 30 octobre 1605, et mourut le 30 octobre 1606. Il avait épousé, par con-

trat du 15 décembre 1596, Catherine *Pleurboeurre*, dont il eut :

- 1°. Pierre II, qui suit ;
- 2°. Jean-Baptiste de Bray, mort sans postérité ;
- 3°. Jeande Bray, auteur de la quatrième branche, établie en Picardie, et mentionnée ci-après ;
- 4°. Gilles de Bray, décédé en bas âge.

XII. Pierre DE BRAY, III^e du nom, écuyer, épousa, en 1625, Françoise *Beauquet*, fille de Jacques *Beauquet*, seigneur de *Mauny*. Il eut de ce mariage :

- 1°. Jacques de Bray, mort célibataire ;
- 2°. Philippe de Bray, } jumeaux, morts en bas
- 3°. Jean de Bray, } âge ;
- 4°. Henri, dont l'article suit.

XIII. Henri DE BRAY épousa Jeanne de *Hauchemaille*, dont il eut :

- 1°. Jean-François, dont l'article suit ;
- 2°. Pierre de Bray, qui ne laissa que deux filles :
 - A. Marie-Anne-Catherine de Bray ;
 - B. Jeanne-Françoise-Henriette de Bray.

XIV. Jean-François de Bray, I^{er} du nom, fit registrer ses armoiries : D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or, à l'armorial général, le 27 mars 1697. (*Généralité de Caen, art. 68.*) Il épousa, par contrat passé à Carentan, le 16 février 1688, Anne-Charlotte de la *Gonivière*, qui le rendit père de cinq garçons et sept filles, dont plusieurs furent religieuses. Parmi les fils étaient :

- 1°. Jean-François II de Bray, né le 14 septembre 1688, qui fut capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, et mourut célibataire ;
- 2°. Michel de Bray, garde-du-corps de *Monsieur* ;
- 3°. Joseph, né le 7 décembre 1697, dit le chevalier de Bray, décédé célibataire à Carentan, en 1770.

QUATRIÈME BRANCHE.

XII. Jean DE BRAY, II^e du nom, écuyer, troisième fils de Jacques II de Bray, écuyer, et de Catherine de Pleurbœurre, s'établit en Picardie, par suite du service qu'il avait fait pour le roi dans cette province, suivant un rôle en parchemin joint aux titres, de même que son père, son oncle de Lesmonderie, et Antoine de Bray, son cousin. Il fut marié : 1^o, vers l'année 1626, avec N...; 2^o, à Amiens, au mois de décembre 1642, avec Françoise *Maupin* (1), dont il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

- 1^o. Adrien I^{er}, dont l'article suit;
- 2^o. François de Bray, époux de Madelaine *Godde* (2), et père de :
 - A. Adrien de Bray, prêtre;
 - B. Catherine de Bray.

XIII. Adrien DE BRAY, II^e du nom, épousa, vers 1654, Marie *Godde*, de laquelle il laissa :

- 1^o. Jean - Baptiste de Bray, né le 12 juillet 1655,
 - 2^o. Jacques de Bray, né le 19 janv. 1657,
 - 3^o Adrien III, qui suit.
- } morts sans postérité ;

XIV. Adrien DE BRAY, III^e du nom, né à Amiens, le 2 mai 1658, fut échevin de cette ville, et épousa, le 10 août 1687, Catherine *le Maire*, fille de François le Maire, échevin d'Amiens, et de Marie Durieux. Il en eut trois enfants :

(1) Cette famille est fort ancienne. On voit dans le Nobiliaire de Picardie que Pierre de Latteignant, sieur du Vivier, épousa, en 1518, Marguerite *Maupin*, et que le sieur de Bussy, qui avait justifié de sa noblesse, en 1495, épousa, en 1519, Geneviève *Maupin*.

(2) Une demoiselle Godde, mariée au sieur de la Haye, écuyer, était la belle-mère de M. le comte Morgan de Frucourt, maréchal-de-camp. Marie-Angélique Godde, de la même famille, fut mariée à N... de Nothelff, commandant de bataillon au régiment de Saxe.

- 1°. François de Bray, né le 25 septembre 1688 *;
- 2°. Pierre IV, qui suit.

* XV. François de Bray, I^e du nom, épousa, le 17 février 1718, Marie-Jeanne Galand, sœur du maire de la ville d'Amiens, et mourut en 1726, laissant :

XVI. François de Bray, II^e du nom, écuyer, qui fut marié, le 6 février 1748, par l'évêque d'Amiens, à Marie-Jeanne-Angélique de Lalau, sœur de Joseph-Hyacinthe de Lalau, contrôleur de la maison du roi. De ce mariage sont issus :

- 1°. Joseph-François, qui suit :
- 2°. Alexandre-Joseph de Bray, écuyer, sieur de Valfresne, ancien chef de légion, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, député vers le roi, en 1815 et 1817, référendaire au sceau de France. Il a pour fils :
 - A. Charles - François de Bray de Valfresne,
 - B. François - Joseph - Théodore de Bray de Valfresne,
 - C. François-Léon de Bray de Valfresne, licencié en droit;
 - D. François-Paul de Bray de Valfresne, décédé en 1814, âgé de 19 ans, et officier au 1^{er} régiment des gardes d'honneur, des suites des fatigues des campagnes de 1813 et 1814;
- 3°. Marie-Jeanne-Angélique de Bray, mariée à Pierre Gassou d'Aston, écuyer, auditeur de la chambre des comptes de Paris;
- 4°. Henriette-Charlotte de Bray, existante, mariée au sieur Buquerel, d'une ancienne famille.

XVII. Joseph-François de Bray, écuyer, ancien député du commerce de la province de Picardie, décédé à Paris en 1792, membre de l'assemblée législative, eut pour fils :

- 1°. François-Antoine, qui suit ;
- 2°. François-Marie-Eugène de Bray, écuyer, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, député vers Sa Majesté Louis XVIII, en 1814 et 1817, conseiller du roi près le conseil-général des manufactures, père de :
 - A. François-Eugène de Bray, garde-du-corps du roi, et lieutenant de cavalerie;
 - B. François-Eugène-Auguste-Ernest de Bray, élève de l'école royale et militaire de Saint-Cyr.

XVIII. François-Antoine de Bray, écuyer, ancien premier adjoint du maire d'Amiens, député vers le roi, en 1815, maintenant receveur-général des finances, a trois fils en bas âge.

3°. François-Alexandre, qui a laissé postérité *.

XV. Pierre DE BRAY, IV^e du nom, né le 16 janvier 1692, épousa à Rouen, le 30 juin 1721, Élisabeth *Taillet*, fille de N... Taillet, échevin. Il eut de ce mariage Pierre-Auguste-Camille, qui suit.

XVI. Pierre-Auguste-Camille DE BRAY, épousa, à Nantes, le 1^{er} juin 1750, Anne *le Faon de la Tremis-sinière*, dont sont issus :

1°. Pierre-Augustin-Laurent de Bray, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, ex-président du collège électoral du département de la Somme, et ancien maire de la ville d'Amiens, marié, 1° avec Julie *Thierry* (cousine-germaine du baron Thierry de ville d'Avray); 2° avec N..., veuve DU MOULIN, dont le premier mari était trésorier de France et receveur-général du département de l'Oise. Il n'a point d'enfants de ce second mariage. Ceux du premier lit sont :

* XV. François-Alexandre de Bray, écuyer, seigneur de Flesselles, né le 4 juillet 1700, marié, en 1724, avec Antoinette de *Court*, de laquelle il eut :

1°. Nicolas-Alexandre de Bray, écuyer, seigneur de Flesselles, Bussu, Ailly, Fonches, etc., marié avec Louise de *Court*, sa cousine, dont il laissa :

A. Alexandre-François
de Bray, }
B. Louis - Maximilien } qui émigrèrent, et dont l'un fut
de Bray, } massacré à Quiberon;

C. Henriette de Bray, mariée, le 14 octobre 1786, à Louis-Jules-Claude, comte de *Saisseval*, dont le fils, décédé en 1818, ne laissa qu'une fille, Marie-Louise-Rosalie-Juliette de *Saisseval*, née le 13 avril 1811;

D. Antoinette de Bray, épouse de Jean-Baptiste *Durieu*, écuyer, seigneur de Gournay et de Beaurepaire, décédé en 1818;

2°. Marie-Henriette-Constance de Bray, mariée avec François *Sentier*, écuyer, seigneur de Chuigne, dont elle a eu un fils, qui fut conseiller au parlement de Paris, et une fille, maintenant veuve de Gaston, comte de *Vauvineux*, décédé capitaine des vaisseaux du roi, ne laissant qu'un fils, le vicomte de *Vauvineux*, marié à Amiens, en 1816, avec N... de *Sachy de Saint-Aurin*.

- A.* Augustin-Jules de Bray;
B. N... de Bray, mariée à N... *Boulet*, écuyer,
 substitut du procureur-général près la cour
 royale du département de la Somme ;
 2°. François-Gabriel, dont l'article suit.

XVII. François-Gabriel, comte DE BRAY, né à Rouen, le 24 décembre 1765, chevalier de Malte, seigneur comte de Vilback, de Schamback, de Triechyng et autres lieux, en Bavière, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière près la cour de Russie, grand'croix de plusieurs ordres, et membre de plusieurs académies, émigra, en 1789. Il fut chargé d'affaires de l'ordre de Malte près la diète germanique, en 1790; fut nommé conseiller de la légation de l'ordre au congrès de Rastadt, en novembre 1797, et jusqu'en avril 1799, et fut affilié aux langues d'Allemagne et de Bavière de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, par délibération et adoption unanime des deux chapitres. Au mois de septembre 1799, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la cour de Bavière près celle de Russie, et député de la langue de Bavière près l'empereur Paul; en 1801, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Angleterre, par la même cour; en 1802, envoyé extraordinaire en Prusse, en conservant le poste d'Angleterre; en 1805, accrédité en Prusse en qualité de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire, et décoré du grand ordre de l'Aigle-Rouge de S. M. prussienne; en 1807, accrédité auprès du chef du gouvernement français; en 1809, conseiller-d'état, grand'croix de l'ordre de la Couronne de Bavière; créé comte du royaume de Bavière, en 1812, et envoyé extraordinaire en Russie; chargé, en 1813, de négocier pour l'accession à la grande alliance; accrédité de nouveau, en 1815, en la même qualité auprès de S. M. l'empereur Alexandre; créé, en 1816, chambellan de S. M. le roi de Bavière; décoré, en 1818, du grand-cordon de Sainte-Anne de Russie, et, la même année, créé l'un des douze pairs héréditaires du royaume de Bavière; décoré, en 1819, de la grande décoration de l'étoile polaire de Suède; nommé successivement membre et président de la société botanique de Ratisbonne, membre ordinaire de l'académie royale de Munich, des académies d'Amiens et de Rouen, de la société philographique de

Gorencky, de celle d'histoire naturelle de Moscou, de la société minéralogique de Pétersbourg, des sociétés savantes et littéraires de Marbourg, de Courlande et de Livonie; nommé, en 1819, docteur de l'université de Dorpat; et, le 22 mai de la même année, confirmé et maintenu dans sa noblesse, par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII. Le comte de Bray a épousé, le 3 septembre 1805, demoiselle Sophie - Catherine - Marie de *Lœwenstern*, fille de Charles-Otton de Lœwenstern, l'un des douze conseillers de la noblesse ou du corps équestre de Livonie. De ce mariage sont issus :

- 1°. Otton-Camille-Hugues de Bray, né à Berlin, le 17 mai 1807, tenu sur les fonts baptismaux au nom de S. M. le roi de Prusse, et actuellement page de S. M. le roi de Bavière ;
- 2°. Caroline Élisabeth-Amélie-Anne-Thérèse de Bray, née à Pétersbourg, le 9 mars 1809, tenue sur les fonts au nom de L.L. M.M. le roi et la reine de Bavière ;
- 3°. Gabrielle - Marie - Sophie de Bray, née le 9 mars 1818, tenue sur les fonts au nom de S. M. le roi de Saxe.

Armes : D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or.

Tous les titres énoncés dans cette généalogie sont en la possession de la famille de Bray.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>